

DELIBERATION CONSEIL MUNICIPAL

Séance du jeudi 9 juillet 2026 19:30

En exercice : 33

Présents : 31

Excusés : 1

Absents : 1

**Date de la convocation :
02/07/2026**

**Président de séance :
Jean-Louis ROY**

**Secrétaire de séance :
Mélanie CHARPENTREAU**

**N° interne de l'acte :
D20_07_2026**

jeudi 9 juillet 2026, le Conseil Municipal de Mairie de Sèvremont s'est réuni au nombre prescrit par la loi, à Salle les Lavandières - La Pommeraie-sur-Sèvre.

Membres présents :

Laurent BALDOVINI, Alexandra BITEAU, Mélanie CHARPENTREAU, Yannick CLERCQ, Albert CORNUAU, Béatrice COULON, Oriane COUTAND, Laurent DESNOUHES, Emilie DURAND, Laurent GABORIT, Bernard GUILLOTEAU, Nadège HOEPPE, Stéphanie JEUNOT, Flavie LIAIGRE, Pédro MARTINEAU, Frédéric MOUSSET, Anne-Marie PAILLAT, Johann PASQUEREAU, Florian PELATAN, Marie-Christine PROUST, Hervé PUAU, Simon RAMPILLON, Charlene RANTIERE, Sylvie RAUTURIER TEILLET, Julie RIBARDIERE, Christian RIGAUDEAU, Raphaël ROTURIER, Jean-Louis ROY, Alain SCHMUTZ, Nicolas STEENO, Adeline YVAI-NURDIN

Membres excusés et représentés par pouvoir :

Blandine BEAUPERIN (donne pouvoir à : Jean-Louis ROY)

Membres Absents :

Sandrine VIGNIAL

Recrutement de deux agents contractuels sur un emploi permanent pour faire face à une vacance temporaire d'emploi dans l'attente du recrutement d'un fonctionnaire

Monsieur le Maire rappelle au conseil municipal qu'un emploi permanent peut être occupé par un agent pour faire face à une vacance temporaire d'emploi dans l'attente du recrutement d'un fonctionnaire pour les besoins de continuité du service conformément à l'article L. 332-14 du code général de la fonction publique.

Il précise que les besoins de la collectivité ont nécessité la création de 2 emplois permanents au restaurant scolaire relevant de la catégorie hiérarchique C et relevant du grade d'adjoint à temps non complet dont la durée hebdomadaire de service est fixée à 6h par semaine en période scolaire et qu'il n'est pas possible de pourvoir ce poste par un fonctionnaire titulaire ou stagiaire.

Ainsi, Monsieur le Maire propose l'établissement d'un contrat à durée déterminée d'une durée d'un an pour chacun de ces postes. La dépense correspondante sera inscrite au chapitre 12 du budget primitif 2026.

Après en avoir délibéré, le conseil municipal à l'unanimité des présents et représentés approuve la proposition de Monsieur le Maire.

Vote : unanimité

Certifié exécutoire :

Transmis au contrôle de légalité le :

Publié le :

Envoyé en préfecture le 20/07/2026

Reçu en préfecture le 20/07/2026

Publié le

ID : 085-200059079-20260709-D20_07_2026-DE



Ainsi délibéré les jours, mois et an que
dessus et le présent extrait certifié
conforme au registre.
Pour extrait certifié conforme
Fait à Sèvremont
Le Maire Jean-Louis ROY

Le Secrétaire de séance,

Mélanie CHARPENTREAU

A handwritten signature in black ink, consisting of several loops and a long horizontal stroke.



Certifié exécutoire :
Transmis au contrôle de légalité le :
Publié le : 20/07/2026